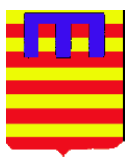


Province de Liège



Arrondissement de Waremme

COMMUNE DE 4350

REMICOURT

Rue Nouvelle Percée, n°5



CENTRE DE VACANCES



INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

➤ Centre de vacances

Le centre de vacances de la commune de Remicourt est un service d'accueil d'enfants de 2,5 ans à 12 ans, non résidentiel, pendant les vacances scolaires. Il est encadré par une équipe d'animation qualifiée et qui a pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

Lieu d'accueil:

Ecole communale de Remicourt
Rue Jules Mélotte 15
4350 REMICOURT



➤ Pouvoir organisateur

Administration Communale de Remicourt
Rue Nouvelle Percée 5
4350 REMICOURT
www.remicourt.be



➤ Historique du milieu d'accueil

Depuis la fin des années 1980, l'Administration Communale de Remicourt organise des plaines de jeux estivales, initialement à l'école maternelle de Hodeige jusqu'en 2001.

En 2002, pour répondre aux besoins des familles en matière de garde durant les congés scolaires, un stage de Noël a été mis en place. Face à la demande d'un service plus complet, la commune a développé une véritable politique d'accueil pendant les vacances, axée sur des stages à thème (bricolage, cuisine, sport, jeux, temps libres, etc.) plutôt qu'une simple surveillance. Le succès rencontré a conduit au maintien et au développement de cette offre durant les congés scolaires.



➤ Organisation

L'Administration Communale de Remicourt gère l'encadrement et contribue à l'éducation et l'épanouissement général de l'enfant pendant les congés scolaires.

L'Administration Communale souhaitait répondre à la demande croissante des parents, en offrant à leur(s) enfant(s), un accueil de qualité et un encadrement compétent. Il y règne néanmoins une ambiance chaleureuse (il s'agit du temps des vacances !), et notre objectif est de répondre aux besoins des enfants et assurer leur bien-être.



➤ Public accueilli

Les stages sont organisés pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans habitant ou non sur le territoire de la commune de Remicourt, fréquentant ou non une école de l'entité.

L'accès au centre de vacances est ouvert à tous les enfants sans discrimination, philosophique, sociale, idéologique, raciale, culturelle, géographique ou autre. Aucune distinction, aucune priorité n'est donnée.

Le centre de vacances est également ouvert aux enfants à besoins spécifiques ; ils peuvent être accueillis après une rencontre avec les responsables de l'enfant et la coordination du centre : quel projet pour l'enfant, quelles sont les attentes et les besoins de chacun (enfants, parents, animateurs), ... Ceci afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe, ...



➤ Périodes d'accueil

Les stages accueillent les enfants chaque première semaine des congés de :

- Détente
- Printemps
- Automne
- Hiver

Pour les vacances d'été, quatre semaines sont prévues également (mi-juillet à mi-août).



➤ Information de qualité

Vous pouvez consulter toutes les informations concernant le centre de vacances (dates, projet d'accueil, règlement intérieur...) sur le site internet de la commune, www.remicourt.be. Pour y accéder, rendez-vous sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « Vivre à Remicourt », puis sélectionnez « Éducation », « Accueil Temps Libre » et enfin « Stages ».

Avant chaque période d'accueil :

- Un document contenant toutes les informations relatives au stage est envoyé à chaque enfant fréquentant les écoles de la commune, par le biais de la plateforme APSchool
- Ces informations sont également mises en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que sur les pages Facebook de la commune et de l'ATL Remicourt



➤ Capacité d'accueil

Pour organiser le centre de vacances, le nombre d'enfants minimum est fixé à 15 enfants.

Les dispositions prises pour l'organisation du centre de vacances ne permettent pas l'accueil de plus de 50 enfants afin d'assurer la qualité et la sécurité de cet accueil.



PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique est constitué de l'ensemble des intentions éducatives (finalités, buts) que poursuit le Pouvoir Organisateur dans le cadre de l'accueil des enfants au sein des centres de vacances.

Le Pouvoir Organisateur du présent projet pédagogique est l'Administration Communale de Remicourt, Rue Nouvelle Percée 5 à 4350 Remicourt.

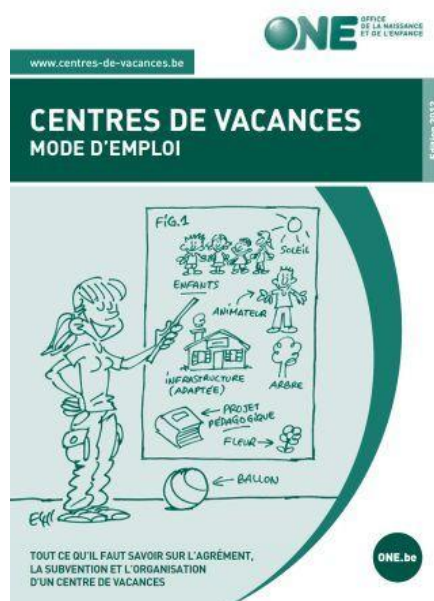
Le projet pédagogique :

- Rencontre les missions dévolues aux centres de vacances (développement physique, créativité, intégration sociale, participation et citoyenneté)
- Fixe les objectifs particuliers poursuivis
- Développe les méthodes et les moyens pour y parvenir

Références légales :

- Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- Décret du 30 avril 2009 modifiant le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française, relatif aux centres de vacances
- Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances
- Arrêté du 27 mai 2009, relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation
- Arrêté du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'Accueil

L'accueil exercé au sein du centre de vacances de la commune de Remicourt tient compte de ces références légales.



➤ Philosophie

Le centre de vacances n'est pas un temps d' «attente» pour l'enfant mais bien un temps de vie comme les autres pendant lequel il a besoin de se réaliser et de vivre en groupe dans le respect de chacun.

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière. Chacun fera sa route à son propre rythme.

Le centre de vacances est un lieu où l'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs ; ce qui implique que chacun y ait sa place sans restriction de milieu social, culturel, ethnique...

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect fait partie de l'éducation et de l'accompagnement dans l'évolution de l'enfant.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe. Les stages de vacances offrent une véritable expérience de vie en communauté. L'enfant sera invité à vivre en groupe et ainsi permettre la socialisation de chacun.

Les vacances sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Le bien-être de l'enfant se construit, au quotidien, de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins mais aussi l'écoute de son entourage direct.

La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.

Les stages offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux jeunes qui encadrent et animent les enfants.



➤ **Objectifs**

✓ **Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires**

→ Offrir un cadre de détente, de bien-être et de développement personnel aux enfants durant les vacances.

L'objectif principal est l'épanouissement de l'enfant plutôt que la recherche de résultats ou de performances.

Le centre de vacances est un lieu éducatif avec son encadrement qualifié attentif aux besoins des enfants tenant compte du projet pédagogique mis en place.

Un centre de vacances doit être pensé comme un accueil global, où tous les aspects de la vie quotidienne sont pris en compte.

Les moments du quotidien jouent un rôle essentiel dans le bien-être, l'intégration et la valorisation de chaque enfant au sein du groupe.

✓ **Favoriser le développement physique de l'enfant à travers des activités adaptées à ses capacités, telles que le sport, les jeux collectifs, les balades et les excursions**

→ Ces activités lui permettent de se dépenser, de mieux connaître son corps et de développer ses capacités physiques.

Les activités de plein air offrent également davantage de liberté de mouvement, favorisent la découverte de nouveaux lieux et permettent aux enfants de vivre des expériences au contact de la nature. Elles contribuent ainsi à leur sensibilisation à l'environnement et à l'acquisition de connaissances concrètes sur celui-ci.

✓ **Développer la créativité de l'enfant et l'accès à la culture chez l'enfant à travers des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.**

→ La créativité permet à chaque enfant de penser, imaginer, construire et découvrir de nouvelles idées ou solutions en combinant de manière optimale ce qu'il connaît déjà.

Chaque enfant est créatif à sa manière, et cette faculté se manifeste dans tous les aspects de la vie. Les centres de vacances offrent un cadre qui favorise cette créativité : les enfants disposent de temps, de liberté et d'espace pour être acteurs de leurs projets, ce qui leur permet de créer selon leurs motivations. Les animateurs contribuent à ce développement en partageant leur propre créativité et en instaurant un environnement propice à l'expression et à l'expérimentation.

L'initiation à la culture dépasse les simples ateliers artistiques ou visites culturelles : elle inclut l'accès aux livres, l'expression corporelle, la découverte des arts, ainsi que l'apprentissage de différents modes de vie, manières de jouer et de s'exprimer, ici et ailleurs. L'objectif est de favoriser l'ouverture d'esprit, l'autonomie et l'épanouissement global de l'enfant, en lui offrant les moyens de découvrir, expérimenter et comprendre le monde qui l'entoure.

✓ **Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle**

→ S'intégrer signifie se sentir bien au sein d'un groupe, reconnu et respecté dans ses différences, tout en développant son envie de participer à la vie collective.

Pour atteindre cet objectif, il est important de favoriser la mixité des publics afin que les enfants puissent se rencontrer, échanger et apprendre les uns des autres.

Cette intégration repose sur le respect des différences, qu'elles soient liées au genre, au physique, au handicap ou à la culture. Les animateurs accompagnent les enfants dans cet apprentissage en encourageant l'accueil de l'autre, le vivre-ensemble, le respect mutuel et la non-stigmatisation, notamment à travers leur propre comportement exemplaire.

L'esprit de coopération occupe également une place centrale. Il s'agit de développer la solidarité et le sens du collectif en incitant les enfants à tenir compte des autres et à agir pour le bien du groupe. Pour cela, les activités favorisent l'entraide, les jeux coopératifs et les projets communs, tandis que les situations mettant trop l'accent sur la compétition et l'individualisme sont limitées.

Enfin, l'approche multiculturelle vise à garantir une égalité de traitement entre tous les enfants, quelles que soient leurs origines ou leurs situations familiales. Elle encourage la découverte et la valorisation des différentes cultures, favorise la compréhension mutuelle et contribue à renforcer les liens sociaux. Cette démarche permet également de dépasser les stéréotypes culturels et de reconnaître la richesse des identités multiples qui composent chaque individu.

✓ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation**

→ Faire comprendre à l'enfant qu'il fait partie de différents groupes (famille, commune, pays) où des décisions et projets ont des conséquences collectives. L'objectif est de susciter chez lui l'envie de participer activement à ces projets, en exprimant ses idées, en s'impliquant concrètement et en tenant compte des avis des autres.

Pour favoriser cette participation, il est important de donner aux enfants un rôle réel dans les décisions les concernant. Cela peut passer par la rédaction collective de règles, la possibilité de refuser certaines activités ou l'évaluation commune des projets. Les échanges réguliers avec les animateurs, qui écoutent et discutent avec eux, renforcent ce sentiment de participation.

La participation est également soutenue en tenant compte des initiatives et avis des enfants, et en considérant les temps de vacances comme des moments de liberté, où ils peuvent s'exprimer et agir sans contraintes arbitraires. Cette démarche favorise leur autonomie, leur capacité à prendre des décisions pour eux-mêmes et leur épanouissement personnel.

✓ **Respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents**

→ Les convictions religieuses, philosophiques et politiques des enfants et de leur famille doivent être respectées.

✓ **S'engager à proposer des activités variées favorisant la participation de tous, dans une optique d'éducation permanente et/ou non formelle, exclusive de toute forme d'offre d'animation spécialisée. Les activités doivent être considérées comme des moyens pour atteindre les objectifs des centres de vacances, elles ne peuvent être considérées comme des fins en soi dans le but d'une recherche d'acquisition de savoirs et de performances**

→ Il est possible d'apprendre à tout moment, en tout lieu et à tout âge. Pas seulement à l'école.

Les centres de vacances s'engagent à proposer des activités variées, accessibles à tous les enfants et favorisant la participation de chacun. Ces activités s'inscrivent dans une démarche d'éducation permanente et d'éducation non formelle, c'est-à-dire un apprentissage qui ne se limite pas au cadre scolaire. En effet, l'apprentissage peut avoir lieu à tout moment, dans différents contextes et à tout âge.

Contrairement à l'éducation formelle, qui se déroule dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'éducation non formelle ne repose pas sur une validation des acquis ou sur la recherche de performances. Elle privilégie plutôt l'échange, l'initiative, la participation active et l'égalité entre les participants. Chaque enfant est considéré comme porteur de compétences et de ressources pouvant enrichir le groupe.

Dans les centres de vacances, cette approche éducative se caractérise par son caractère volontaire, accessible et participatif. Elle place l'enfant au centre du processus d'apprentissage tout en visant son développement personnel, social et citoyen. Les activités proposées permettent aux enfants d'acquérir des capacités utiles à la vie quotidienne, à l'autonomie et à l'exercice d'une citoyenneté active.

Cette démarche repose sur une approche collective qui tient également compte des besoins et des particularités de chaque enfant. Elle s'appuie sur l'action, l'expérimentation et les expériences vécues par les participants. Les activités sont donc conçues comme des outils éducatifs permettant d'atteindre les objectifs du centre de vacances. Ainsi, le sport, l'art ou toute autre discipline ne sont pas considérés comme des finalités en soi, mais comme des moyens de favoriser l'épanouissement, la participation et l'apprentissage des enfants.



➤ Thématique d'animation

Pour chaque stage, en lien avec le présent projet pédagogique, l'équipe d'animation opte pour une thématique spécifique.

Le thème est le fil conducteur qui peut aider à lier les grandes activités entre elles ou à structurer la vie quotidienne par des rituels.

Les animateurs soutenus par la coordination, sont soucieux de réfléchir au sens du thème et des activités qu'ils proposent. Un thème contribue mais ne fait pas toute la qualité de l'animation. Il est exploité pour les bricolages, les décorations, les activités, les relations. Il crée une ambiance dynamique et sympathique qui peut inciter les enfants à entrer dans un univers imaginaire.

L'équipe d'animation met des outils en place pour assurer au maximum la participation active des enfants dans l'animation.



➤ Accueil pour chacun

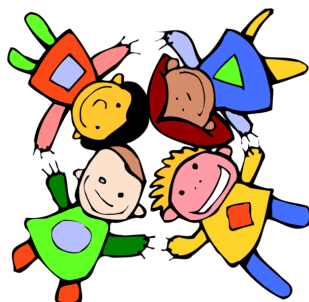
Le centre de vacances est un espace de vie où l'enfant peut se sentir important aux yeux des adultes qui prennent soin de lui, où il peut prendre des initiatives, participer à la vie collective en donnant son avis, se sentir accepté et valorisé dans le groupe où il vit des expériences diversifiées.

Les conditions de continuité et de stabilité dans le cadre de vie sont nécessaires. C'est le lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins des enfants accueillis et non l'inverse. D'autant plus lorsque l'on accueille des enfants à partir de 2,5 ans ou en situation de handicap.

Un enfant a besoin de sécurité physique et affective pour s'épanouir et continuer à s'investir dans l'environnement, dans les activités et dans les relations avec les adultes et les autres enfants. L'enfant peut éprouver cette sécurité au travers de l'aménagement de l'espace et des relations avec l'équipe d'animation. La relation de confiance et le sentiment de sécurité se construisent jour après jour au travers des contacts avec un adulte qui apporte au bon moment une réponse ajustée, répétée et stable à ses besoins. Des repères fiables, des personnes de référence et des limites fourniront à l'enfant la structure qui l'aidera à se sentir en sécurité.

L'enfant a également besoin d'être accueilli, entendu, soutenu et conseillé.

L'enfant sera respecté dans son environnement familial, sa personnalité, ses besoins, ses choix d'activités. Tous les enfants sont égaux et se complètent.



➤ Accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques

L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant. Comme tous les enfants, il a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi a envie de vacances épanouissantes.

Cette expérience d'accueil doit se préparer minutieusement.

Une rencontre avec les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement est organisée pour rassurer tout le monde : tant les parents que l'équipe d'animation et l'enfant lui-même afin de se connaître avant de débiter la grande aventure. Avant l'accueil de l'enfant, cette rencontre permet de chercher ensemble les clés pour la prise en charge.

Après examen de la situation, il peut cependant arriver que dans certains cas (besoins trop spécifiques, pas d'aménagements...), l'accueil ne puisse être envisagé dans le centre. Dans ce cas, d'autres pistes seront proposées aux parents.

Des activités peuvent demander une adaptation particulière. L'équipe d'animation fera en sorte d'opter pour des activités auxquelles chacun peut prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de tous.



➤ **Infrastructure**

Les stages sont organisés à l'école communale de Remicourt, rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt.



Les enfants sont accueillis dans des locaux adaptés.

Les bâtiments, l'infrastructure et le mobilier sont en adéquation avec l'âge des enfants. Ce cadre permet à chaque enfant de vivre des activités sécurisées à l'intérieur comme à l'extérieur. Le site offre une grande polyvalence.

L'établissement dispose de coins jeux, de repos et de défoulement.

Les locaux et sanitaires sont nettoyés quotidiennement.

✓ **Les locaux**

- Une salle de gymnastique
- Un réfectoire avec coin cuisine
- Un vestiaire des classes maternelles
- Le hall d'entrée
- Un accès à la bibliothèque
- Les sanitaires (wc, lavabos)
- Une salle obscure
- Une classe maternelle avec le local pour la sieste et les sanitaires adaptés aux plus petits

✓ **L'espace extérieur**

Un parc communal comportant :

- Un terrain multisports
- Une plaine de jeux
- Des espaces verts



➤ **Organisation temporelle**

Un accueil est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30 sans modification tarifaire.

Les activités proposées débutent à 9h et se terminent à 16h.



7h30 → 9h : Accueil

9h → 10h : Activités

10h → 10h30 : Collation

10h30 → 11h : Temps libre

11h → 12h : Activités

12h → 12h45 : Dîner

12h45 → 13h30 : Temps libre / sieste

13h30 → 15h30 : Activités / sieste

15h30 → 16h : Goûter

16h → 17h30 : Temps libre

Chaque journée commence par le même rituel d'accueil.

Des repères sont instaurés pour les enfants.

Nous adoptons une certaine souplesse au niveau du timing en tenant compte de l'esprit vacances, des besoins des enfants, des activités et des conditions météorologiques.

➤ Temps de l'accueil

L'accueil se fait dans un climat serein pour l'enfant et ses parents, afin de faciliter la séparation et l'adaptation à cet environnement nouveau.

L'équipe d'animation accueille les enfants et les parents. Ce moment de première rencontre est l'occasion d'échanger ensemble.

L'accueil se veut convivial. L'enfant peut librement agir dans un espace sécurisé.

Lors des périodes d'accueil, le matin ou le soir, la coordination, les animateurs et les parents pourront être en contact. Ceux-ci peuvent également profiter de ce moment pour donner l'un ou l'autre renseignement concernant leur(s) enfant(s).

La coordination prend soin de transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe.

L'équipe d'animation est aussi à l'écoute des enfants.

Pendant le centre de vacances, l'enfant est accueilli individuellement.

Durant cette période, des livres et des jeux sont librement mis à disposition des enfants.

Etant donné l'horaire presté par les animateurs, les parents pourront être en contact le matin et le soir avec un animateur qui s'est occupé de leur enfant et qui pourra soit transmettre les informations nécessaires, soit raconter la journée.

Le bien-être des enfants passe également par un accueil chaleureux. Cela implique notamment le dialogue et l'écoute. Il est important de pouvoir rassurer et réconforter les enfants en cas de problème et respecter ses émotions.



➤ Activités

Le centre de vacances est avant tout un lieu de détente et de plaisir.

L'équipe d'encadrement est soucieuse de respecter le rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits (repos, collation).

Pour l'accueil du matin et/ou du soir, l'enfant a la possibilité de choisir l'activité libre qu'il souhaite (jeux de société, lecture, repos, coloriage...).

Les activités proposées, lors des stages, sont des activités créatives, jeux collectifs, découvertes de différents sports, danse, recettes culinaires...

Des excursions peuvent être envisagées.

En cas de beau temps, les activités de plein air sont privilégiées.

Les activités sont variées et choisies pour chaque groupe en fonction de l'âge, des capacités et des compétences des enfants.

Deux groupes sont prévus :

- De 2,5 à 5,5 ans (les petits)
- De 6 à 12 ans (les grands)



Des subdivisions sont possibles en fonction des inscriptions et des activités proposées.

Un programme d'activités varié et adapté à l'âge des enfants est proposé tout au long de la semaine par l'équipe d'animation. Ce programme ne constitue qu'un canevas et s'adapte tout naturellement aux circonstances, aux attentes et aux désirs.

Pour une excursion éventuelle, le planning de l'activité sera donné le premier jour de la semaine. Il est modifiable en fonction des conditions météorologiques (pluie, canicule).

Le premier jour de chaque stage a lieu une activité plus particulière. Celle-ci se fait en grand groupe puis en petits groupes (en fonction des âges des enfants), de façon à présenter l'équipe d'animation à l'ensemble des enfants. Chaque enfant sait ainsi qui est l'animateur référent et il ne se retrouve pas en face d'inconnus. Ainsi, il est rassuré.

Lors du premier jour du centre de vacances, les animateurs et les enfants discuteront ensemble d'une charte de vie commune. Les animateurs et les enfants discuteront également du programme d'activités.

Les activités rencontrent les différents besoins des enfants : développement physique, sensoriel, de la personnalité, de la créativité, du sens pratique et social. Cela le soutiendra à devenir dans la vie de tous les jours un citoyen responsable, critique, actif et solidaire.

Les enfants peuvent y grandir en conjuguant plaisir et initiative, exploration et relation.

Les animateurs proposent des activités diversifiées, occuper les enfants de manière agréable avec des jeux, bricolages et des activités créatives. Le choix de faire (ou de ne rien faire) sera laissé à l'enfant afin qu'il puisse apprécier ce moment à sa façon, dans le respect de lui-même et des autres personnes. Il s'agit du temps libre de l'enfant, il faut qu'il puisse se détendre à sa façon.

Les animateurs aménageront les espaces de vie en tenant compte de leur utilisation lors des différents moments de la journée, des activités proposées et du nombre d'enfants présents (organisation de coins ateliers). De manière générale, les groupes seront répartis de la manière suivante dans les locaux :

- Les petits dans la classe maternelle
- Les grands dans le réfectoire

Ces locaux seront clairement identifiés le premier jour du centre de vacances auprès des enfants et des parents.

Lors des bricolages, des activités manuelles ou culinaires, les enfants ne désirant pas prendre part à l'activité s'occupent librement (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...).

Lors des activités sportives ou de psychomotricité, les enfants prennent part à la décision du type de sport ou de jeux qu'ils veulent pratiquer, sauf pour les séances d'initiation à un sport particulier (mini-hockey, tennis, badminton...).

Les moments de pure détente ne sont pas oubliés.

Les animateurs encouragent l'enfant à être acteur de ses choix d'occupation, tout en s'intégrant activement dans les jeux des enfants.

Pendant les temps libres, les enfants peuvent utiliser du matériel sportif (ballons, cerceaux, raquettes...) s'ils en font la demande.

Les sollicitations des enfants seront intégrées aux activités selon les possibilités.

L'environnement local pourra être exploité à travers des promenades ou des grands jeux comme par exemple des jeux de pistes à travers le village.

Nous devons apprendre à responsabiliser les enfants et promouvoir leur autonomie.

Les animateurs peuvent confier des tâches aux enfants (aide à l'aménagement et au rangement du local, être responsable des jeux empruntés...). Il est primordial de les motiver et de valoriser le travail accompli !

L'entraide entre les grands et les petits est encouragée.

« Au centre de vacances, on n'a pas peur de se salir ! »

Les enfants retourneront parfois avec des tâches de peinture ou des chaussures sales malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement.

Suivant le temps et les activités prévues, il n'est pas toujours possible de profiter pleinement de l'activité si les enfants doivent rester « propres » en toute circonstance.

➤ Les règles de vie

Le premier jour du centre de vacances, l'équipe d'animation fait connaissance avec les enfants et les infrastructures. Les animateurs et les enfants discuteront ensemble d'une charte de vie commune.

L'équipe d'animation donne les premières règles pour donner un cadre et des repères aux enfants, leur permettant, dès le début, de vivre ensemble et de profiter au mieux des animations et de l'espace environnant.

Les animateurs co-construisent ensuite avec les enfants la charte de vie commune ce qui permet de poser un cadre sécurisant rendant les enfants acteurs et responsables de leur vie en groupe au sein du centre de vacances.

Les règles de vie seront négociées et établies avec les enfants ce qui permet de les énoncer clairement, de vérifier si les enfants les comprennent ainsi que d'en donner le sens.

Cependant, certains points seront non négociables mais expliqués aux enfants, comme par exemple le refus de la violence sous toutes ses formes.

Ces règles peuvent évoluer tout au long du centre de vacances en fonction de ce qui est vécu.



➤ Temps libres

Les journées en centre de vacances alternent des temps d'activités structurées et des temps libres. Ceux-ci ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies.

L'enfant a besoin de pouvoir disposer de son temps libre de façon active ou passive.

Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs sont présents.

L'organisation doit permettre à tous de garder un rythme de vacances.

Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée pour respecter les besoins et le rythme de chaque enfant. Cependant celle-ci n'est pas imposée.



➤ Sanctions

Les sanctions sont toujours proportionnelles à l'écart commis. Dans des cas, d'extrême gravité, l'Administration communale se réserve le droit de refuser l'accès du centre de vacances à un enfant, après en avoir informé les parents.



➤ Repas

Le repas de midi se prendra dans la mesure du possible dans le local affecté à cet effet ou à l'extérieur en fonction de la météo.

Le repas collectif est pour l'enfant un moment pour manger mais aussi une source de joie, un lieu d'échanges et de socialisation.

Il faut veiller à sa qualité en y consacrant le temps nécessaire, en assurant l'encadrement suffisant pour aider chacun, en garantissant une ambiance calme et sereine, en se rendant disponible auprès des enfants, en permettant à l'enfant de prendre son repas à son aise...

Un frigo est disponible pour y déposer les boîtes à tartines des enfants (quand on est sur place bien évidemment).



➤ Sieste

La sieste répond à un besoin physiologique pour les plus petits. Nous en tenons compte et nous proposons un temps et un espace sieste à ceux qui en ont besoin. Pour les autres, un temps d'activités calmes est proposé au même moment (lecture d'histoires, dessins...).

Une sieste surveillée est accessible, dans un espace spécifique d'une classe maternelle, aux petits qui en éprouvent le besoin.



➤ Santé et bien-être des enfants

Des conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.
La notion de qualité doit aussi être présente dans le quotidien de l'alimentation.

Les animateurs veillent à l'hygiène corporelle de chacun (lavage des mains avant de manger, après les toilettes...).

Gérer la santé n'est pas seulement soigner les petits bobos ou faire appel à des spécialistes pour les accidents plus graves. C'est d'abord développer une attitude qui permette à l'enfant d'évoluer dans un environnement sain et rassurant avec des adultes disponibles, à l'écoute, soucieux de son bien-être, de son épanouissement et des conditions de son développement.

Avoir le souci de la santé de l'enfant, c'est avant tout d'être attentif à :

- Respecter son rythme de vie et d'activité
- Lui offrir des conditions de vie optimales pour qu'il puisse rire, jouer, s'amuser
- Développer des comportements respectueux de son rythme et de ses besoins au sens large
- Lui permettre de se reposer et de dormir dans de bonnes conditions
- Respecter son appétit
- Veiller à ce qu'il boive suffisamment et lui donner accès à de l'eau en suffisance
- L'aider à se protéger du soleil
- Développer la prévention pour éviter les accidents

Un centre de vacances étant un milieu de vie comme les autres, l'équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. L'équipe d'encadrement devra prendre les bonnes initiatives face aux bobos pouvant survenir au quotidien mais aussi être consciente de ses limites, des risques liés à une réaction inadaptée et de ne pas hésiter à passer le relais à des spécialistes.

La coordination est la personne compétente et responsable pour s'occuper en priorité de la boîte de secours et des fiches de santé.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant durant le centre de vacances. En cas de nécessité absolue, le médicament, devra être donné aux animateurs, accompagné d'une demande écrite du responsable de l'enfant ainsi que d'une copie de la prescription médicale explicite et écrite.

Pour quelque bobo que ce soit, l'équipe d'encadrement en tiendra toujours les parents informés.



✓ Trousse de secours

Son contenu doit permettre de dispenser les premiers soins et de gérer les questions de santé dans la vie quotidienne.

La boîte de soins « mobile » est clairement identifiée et est déposée dans un endroit facilement accessible, au sec, à l'abri de la chaleur et hors d'accès des enfants. Elle est disponible en permanence dans le même lieu.

La trousse de secours est contrôlée annuellement et vérifiée par la coordination du centre tenant compte des recommandations de la brochure « Mômes en santé ».



✓ Listing téléphonique

Afin de pouvoir parer rapidement à toute éventualité, une série de coordonnées utiles est présente à côté de la trousse de secours.

Les numéros de téléphone reprennent les services d'urgence, les pompiers, la police, les hôpitaux, les médecins, les pharmacies, la coordination...

✓ Fiches médicales

La farde avec les fiches médicales des enfants est rangée à côté de la boîte de secours et facilement accessible afin de pouvoir en disposer immédiatement en cas d'urgence. Les renseignements que le dossier contient peuvent être utiles au médecin, à la personne chargée des soins, mais aussi aux animateurs pour adapter leur attitude lors des activités ou lorsqu'une difficulté est rencontrée.

Une fiche médicale reprend le numéro de téléphone des responsables de l'enfant et celui du médecin traitant.

La coordination consulte toutes les fiches médicales et fait le relais à l'équipe d'animation pour les informer.



➤ **Sécurité**

L'équipe d'encadrement surveille en permanence les enfants.

L'aménagement est pensé de manière à ce que tous les enfants puissent s'amuser, trouver de l'intérêt quel que soit leur âge. Les activités ou les espaces plus dangereux font l'objet d'une surveillance permanente de façon à prévenir d'éventuels accidents.

En soi, les découvertes et expérimentations indispensables pour l'épanouissement et l'autonomisation des enfants comportent des risques. Dans l'hypothèse où la politique d'accueil s'efforcerait de parvenir au risque zéro, on créerait des structures où il ne se passe rien et où les enfants encourent le risque d'un développement limité. La sécurité consiste plutôt dans la manipulation habile des dangers et non dans l'évitement des risques.

Aussi, le niveau de surveillance doit être en équilibre avec le but éducatif de permettre la capacité et le désir croissants de l'enfant d'agir de manière indépendante et responsable.

L'équipe d'animation est garante de la sécurité vis-à-vis des enfants.

Les Centres de vacances ne sont pas des lieux sans danger.



➤ **Equipe d'encadrement**

L'équipe d'encadrement est le lien entre vous, parents, et le centre de vacances où votre enfant va passer sa journée.

L'équipe d'encadrement propose un accueil de qualité dans une ambiance agréable et cadrée.

Le rôle de l'animateur ou de toute autre personne ayant un rapport avec l'enfant lors du centre de vacances est de guider l'enfant, d'être présent à ses côtés lorsqu'il en a besoin tout en gardant suffisamment de distance pour que chaque acquisition soit réellement la sienne.

Les responsables du centre de vacances s'engagent à veiller au bien-être des enfants tant au point de vue de la sécurité physique que des besoins émotionnels et physiologiques de l'enfant.

Les animateurs travaillent avec un souci de bien-être pour les enfants, et suivant un projet d'accueil. Celui-ci a été élaboré en collaboration avec l'équipe d'encadrement, la coordinatrice et l'administration communale.

Les animateurs sont choisis parmi une réserve de recrutement, constituée après un appel à candidature. Les candidats doivent avoir dix-sept ans minimum accomplis au moment de l'engagement et être de bonne vie et mœurs.

Les animateurs et la coordination sont désignés par le Collège communal en respectant les normes d'encadrement de l'ONE. Ils sont engagés et payés par l'Administration Communale. Les contrats sont conclus pour une période déterminée (période du centre de vacances).

Les animateurs sont de préférence des personnes qui ont une expérience en animation d'enfants : accueillantes extrascolaires, instituteurs, éducateurs, animateurs reconnus, étudiants de sections pédagogiques...

Des étudiants sont aussi engagés mais ils sont alors encadrés par des personnes plus expérimentées.

L'encadrement des enfants est assuré par la coordination et des animateurs compétents, en nombre suffisant et acteurs du projet d'accueil.

L'équipe d'animation est pilotée par la coordination. Cette dernière a pour rôle principal de superviser le centre de vacances, gérer le quotidien et régler les problèmes qui pourraient émerger lors du déroulement de celui-ci.

Les normes d'encadrement du décret sur les centres de vacances seront respectées pour les stages subventionnés par l'ONE, à savoir :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

De plus, afin de respecter le décret, un animateur sur trois est breveté ou assimilé.

Pour une sortie extérieure, un animateur pourrait être prévu en plus que les normes d'encadrement du décret centre de vacances pour assurer la sécurité.

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation dynamique qui offre aux enfants un mode de vie adapté à leurs besoins ; et leur professionnalisme va de pair avec leur motivation et leur créativité.

Les animateurs doivent être polyvalents dans leurs compétences et leurs savoirs. Chaque animateur vient avec ses propres compétences et ceci apporte un équilibre et une diversité riche à l'équipe.

L'équipe a un rôle social indéniable.

Pour certaines activités spécifiques les enfants sont encadrés par les animateurs mais pris en charge également par des animateurs spécialisés.

Outre le personnel d'encadrement, du personnel d'entretien est affecté aux lieux où se déroulent les stages.

Tout le personnel d'encadrement est tenu au secret professionnel et par conséquent, à un devoir de réserve. Aucune information personnelle sur l'enfant et sa famille ou son entourage ne sera divulguée ou mise en cause en dehors des discussions de travail.

Une marge entre l'enfant et l'animateur est créée tout en gardant une certaine complicité, un contact chaleureux.

Les animateurs favorisent la « bonne entente » du groupe :

- En permettant à chacun de s'exprimer
- En donnant des limites aux enfants
- En organisant des jeux notamment de coopération ou des activités collectives
- En réglant les conflits avec la participation des enfants, en les faisant réfléchir aux conséquences de leurs actes

L'équipe d'animation :

- Établit un programme d'activités suivant un thème choisi
- Met en commun les différentes activités prévues
- Répartit les groupes d'âges d'enfants
- Aménage les locaux
- Établit un règlement interne pour le respect de l'autre et de soi-même
- Discute des difficultés, négocie des solutions
- Établit une évaluation, un bilan

Les animateurs s'engagent à :

- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- Animer et encadrer les activités
- Assurer le suivi des contacts avec les parents
- Proposer des jeux et des activités aux enfants
- Veiller au bien-être des enfants

La coordination s'engage à :

- Assurer la supervision, l'orientation, l'aide et l'information de l'équipe
- Etre le relais entre l'Administration communale, l'équipe et les parents
- Prendre les inscriptions
- Etablir les listes des présences
- Tenir la comptabilité relative à la période concernée
- Organiser des réunions de préparation et d'évaluation avec les animateurs
- Informer les parents et les enfants
- Planifier les activités en concertation avec les animateurs
- Etablir les attestations de présences et de déductions fiscales
- Assurer le suivi des fiches de santé complétées par les parents



LES CENTRES DE VACANCES SONT ENCADRÉS PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ

➤ Echanges préliminaires

Des échanges sont organisés avec l'équipe d'encadrement, avant chaque période d'accueil, pour que l'équipe puisse :

- S'approprier le projet d'accueil
- Réfléchir et penser aux animations
- Préparer et adapter les activités
- Echanger les idées
- Répartir les groupes d'âge
- Établir un mode de vie au quotidien
- Prévoir les besoins en matériel
- Aménager les locaux

Les échanges permettent également d'expliquer l'organisation et les principes d'animation à tous les animateurs désignés.

Ils permettent aussi aux animateurs de se découvrir, de faire connaissance et de créer un esprit d'équipe et une cohésion entre eux.

Un dernier échange est programmé avant le centre de vacances afin de faire le point sur les animations et sur le matériel nécessaire.



➤ **Evaluation**

A la fin de chaque journée, un débriefing est organisé par la coordination afin de garder une cohérence d'action et de peaufiner les activités des jours suivants.

Une évaluation globale est faite aussi après chaque période en vue d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général et quotidien du centre de vacances. Elle permet aussi de discuter des attitudes de chacun.

Les remarques, commentaires et souhaits des enfants et des parents seront pris en compte. Ils seront débattus lors de l'évaluation de l'équipe d'encadrement.



➤ **Moyens et matériel**

L'Administration Communale de Remicourt met l'école communale de Remicourt, située rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt, et ses infrastructures sportives, à disposition pour le centre de vacances.

Matériel, aussi diversifié que varié, à disposition :

- Jeux de société
- Matériel sportif et de psychomotricité (ballons, volants et raquettes de badminton, cerceaux, cordes à sauter, parachute...)
- Matériel spécifique aux ateliers (crayons, feuilles de couleurs, peinture...)
- Matériel de récupération (boîtes à œufs, bocaux, bouteilles, carton...)
- Téléphone
- Trousse de secours
- Classeur comprenant le listing des enfants, les fiches de santé, le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur

L'Administration Communale finance le matériel nécessaire avec l'aide des subsides perçus de l'ONE.

Les fournitures (contenu des trousse de secours, ingrédients pour les recettes culinaires, matériel de bricolage...) sont achetées dans les commerces de proximité (Delhaize, pharmacie du village...).

Le matériel sportif et de créativité est mis à la disposition des animateurs et des enfants. Chaque groupe doit gérer au mieux le matériel qu'il a emprunté.

L'environnement local pourra être exploité à travers des promenades ou des grands jeux comme par exemple des jeux de pistes à travers le village.

Les compétences spécifiques de certaines personnes pourraient être utilisées lors de certains thèmes ou de certaines activités.

L'Administration Communale met aussi à disposition le bus communal et son chauffeur pour les éventuels déplacements prévus lors des stages.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

« Le présent règlement est d'application lors du centre de vacances, par toutes les personnes qui le fréquentent ».

➤ Capacité d'accueil

Pour organiser le centre de vacances, le nombre d'enfants minimum est fixé à 15 enfants.

Les dispositions prises pour l'organisation du centre de vacances ne permettent pas l'accueil de plus de 50 enfants afin d'assurer la qualité et la sécurité de cet accueil.



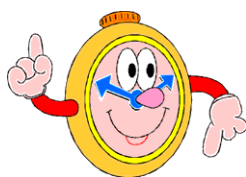
➤ Horaires

Un accueil est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30 sans modification tarifaire.

Les activités proposées débutent à 9h et se terminent à 16h.

Pour le confort de toutes et tous, merci de respecter les horaires.

Les enfants ne seront pas laissés seuls avant ou après le centre de vacances c'est-à-dire avant 7h30 le matin et après 17h30 le soir. Ils sont sous votre responsabilité en dehors des horaires établis.



✓ Arrivée/départ

Les personnes responsables des enfants doivent accompagner leur(s) enfant(s) lors de l'arrivée et du retour au centre de vacances et signaler leur arrivée/départ aux animateurs.

L'équipe d'animation demande aux parents de prévenir à l'avance toute arrivée tardive ou départ anticipé d'un enfant afin de s'organiser au mieux pour les activités.

Il peut arriver lors d'une éventuelle sortie extérieure que le départ ou le retour soit prévu à un autre moment que l'horaire habituel. Dans ces deux cas, les parents en seront avertis à l'avance (au plus tôt le premier jour de la semaine).

Il est nécessaire de prévenir, par écrit ou par sms si une personne autre que la personne habituelle vient rechercher l'enfant.

En aucun cas, un enfant ne quittera le centre de vacances sans que les animateurs n'en soient avertis.

Pour les enfants qui repartent seuls à pied, à vélo, une autorisation écrite sera demandée aux parents ou responsable(s) de l'enfant.



✓ **Retard**

Tout retard devra être signalé par téléphone aux animateurs ou à la coordinatrice (0478/74.20.74). Le centre de vacances dispose d'un numéro de téléphone propre (0478/78.96.93). Il est conseillé aux parents d'encoder les numéros d'appel dans leur GSM dès le premier jour.

Dans le cas d'un retard non communiqué, les animateurs resteront jusqu'à 15 minutes après la clôture. Si aucun responsable de l'enfant ne s'est manifesté après le délai accepté (17h45), la procédure d'urgence sera d'application (le service de police sera prévenu).

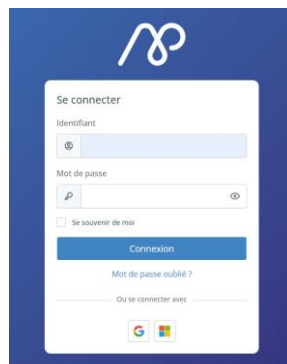


➤ **Inscriptions et modalités de paiement**

Les inscriptions sont ouvertes dès la publication du programme.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne et par semaine complète.

Elles doivent être effectuées avant la date limite via la plateforme APSchool.



Si vous n'avez jamais utilisé la plateforme :

Rendez-vous sur le site de la commune de Remicourt (www.remicourt.be) onglet « Accueil temps libre » → « Plateforme » → « Guides et tutoriels ».

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour votre inscription.

L'inscription préalable permet de :

- Connaître le nombre exact d'enfants participants
- Prévoir un encadrement conforme aux normes de l'ONE
- Organiser les activités et le matériel nécessaires

Passé la date limite, les inscriptions ne seront plus acceptées.

✓ **Pour les enfants scolarisés à Remicourt**

- Accédez à la section « *Centre récréatif* » sur APSchool
- Sur le formulaire d'inscription, indiquez l'école de l'enfant (Remicourt, Momalle ou Pousset)
- Vérifiez que le portefeuille virtuel de l'enfant contient suffisamment d'argent pour régler le stage

✓ **Pour les enfants scolarisés en dehors de Remicourt**

- Créez un compte sur APSchool
- Lors du remplissage de la fiche d'inscription :
 - Indiquez au moins une personne à contacter en cas d'urgence
 - Mentionnez les personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Réservez votre place en payant directement en ligne ou via le portefeuille virtuel
- Pour plusieurs enfants, un compte doit être créé pour chacun
 - Lors de la première inscription, le lien entre les enfants ne sera pas encore actif, mais procédez à l'inscription pour ne pas perdre votre place



✓ **Fiche d'inscription**

Les parents doivent compléter la fiche « *Centre récréatif* » de leur(s) enfant(s) sur la plateforme APSchool pour pouvoir inscrire l'enfant au stage.

Cette fiche regroupe les informations quant à l'état de santé du participant, à ses besoins et à tout renseignement utile à l'organisation des activités.

Il est recommandé de compléter les documents une fois par an afin de garantir l'exactitude des données recueillies surtout au niveau de la fiche santé.

Tout changement, (adresse, téléphone...) sera modifié au plus vite sur la plateforme et communiqué aux animateurs.

La fiche d'inscription est utilisée par l'équipe d'encadrement dans le respect de la loi sur la vie privée : aucune information ne peut faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins et de son impact sur l'animation. De même, ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées si ce n'est au corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant.

➤ **Tarifs**

Un prix dégressif est proposé pour les familles.

50€ par semaine pour le premier enfant.

Prix dégressif pour la semaine à partir du deuxième enfant :

- 40€ pour le deuxième enfant
- 35€ pour le ou les suivants de la même famille

L'accueil des enfants en dehors des heures d'activités est gratuit (de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30).

Lors de la première inscription, le lien entre les enfants ne sera pas encore actif. La différence du montant sera remboursée sur le portefeuille de l'enfant. Lors du prochain stage la réduction se fera automatiquement.

Une attestation de participation au stage est remise à la personne responsable de l'enfant après chaque période d'accueil.

Une attestation de déductibilité des frais de participation aux activités de vacances sera également établie en fonction des modalités du SPF Finance.



✓ **Participation financière**

La participation financière ne doit pas représenter un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de problème financier, une solution acceptable sera proposée (étalement du paiement dans le temps, arrangement avec le CPAS...).



✓ **Annulation de participation**

En cas d'annulation de la participation de votre enfant au centre de vacances, la coordination doit être informée le plus tôt possible par mail.

✓ Annulation par l'organisateur

Toute activité ne sera organisée que si elle obtient un nombre minimum d'enfants inscrits (15 enfants). Si le nombre requis n'est pas atteint quinze jours avant le début de l'activité, les enfants inscrits seront prévenus personnellement et le montant de l'inscription sera remboursé.

En cas d'annulation du stage par l'organisateur pour des raisons imprévisibles et inévitables, les inscrits seront également avertis et remboursés.

ANNULE

✓ Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu pour toute activité entamée et interrompue de votre propre chef.

Si pour des raisons impérieuses, l'enfant ne pouvait malgré tout prendre part à l'entièreté du stage, nous vous demandons d'avertir la coordination le plus tôt possible de l'absence de l'enfant. Dans ce cas, une somme proportionnelle à la durée de l'absence sera remboursée sur production d'un justificatif officiel, comme un certificat médical en cas de maladie.

➤ Vie quotidienne

Un accueil est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Les activités proposées débutent à 9h et se terminent à 16h.



Le tableau est intitulé "Emploi du temps" en orange. Il est structuré en colonnes colorées : "Heure" (jaune), "Activité" (bleu), "Collation" (orange), "Temps libre" (vert), et "Dîner" (rouge). Les lignes sont numérotées de 1 à 8. Le tableau est actuellement vide.

7h30 → 9h : Accueil

9h → 10h : Activités

10h → 10h30 : Collation

10h30 → 11h : Temps libre

11h → 12h : Activités

12h → 12h45 : Dîner

12h45 → 13h30 : Temps libre / sieste

13h30 → 15h30 : Activités / sieste

15h30 → 16h : Goûter

16h → 17h30 : Temps libre

Pour le confort de toutes et tous, merci de respecter les horaires.

Dans le souci du respect des activités des enfants et de la disponibilité des animateurs, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange des informations relatives à leur(s) enfant(s).

Les enfants sont répartis en groupes selon les âges :

- De 2,5 à 5,5 ans (les petits)
- De 6 à 12 ans (les grands)

Des subdivisions sont possibles en fonction des inscriptions et des activités proposées.

Pour chaque groupe, deux animateurs sont prévus au minimum.

Les enfants restent toujours sous l'autorité des animateurs qui leur sont affectés, tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur. Ils s'efforcent d'adopter une attitude digne et exemplaire tout au long de la semaine : langage courtois avec tout le monde, aussi bien avec les autres enfants que les animateurs et autres membres du personnel.

Les enfants veillent à maintenir et à favoriser une ambiance de camaraderie détendue et efficace, de relation franche avec tous les membres du stage (pas de paroles ou gestes déplacés). La vie communautaire doit toujours s'appuyer sur le respect des autres.

Certaines règles de vie seront imposées aux enfants après leur en avoir exposé le motif (par exemple les règles de sécurité) et d'autres seront discutées avant d'être retenues (comme par exemple pour le rangement du matériel).

En cas de comportement difficile et répétitif perturbant l'harmonie et la sécurité du groupe ou des activités proposées, fera l'objet d'une discussion et d'une concertation entre l'équipe d'animation, les parents et la coordination afin de trouver une solution équitable et respectueuse de chaque intervenant. Un refus momentané ou définitif de l'enfant peut être envisagé selon l'évolution de la situation.



✓ Vêtements

En toute circonstance, chacun(e) doit porter une tenue vestimentaire correcte et décente.

Nous vous demandons :

- D'habiller votre enfant avec des vêtements qu'il peut salir

- D'adapter les vêtements de votre enfant selon les conditions climatiques et/ou des activités programmées
- De choisir des chaussures adaptées (pour la marche, les jeux sportifs...). L'idéal reste, selon nous, une bonne paire de baskets
- De munir votre enfant d'un chapeau ou d'une casquette et de crème solaire pour les journées ensoleillées
- D'inscrire le nom de votre enfant sur chacun de ses vêtements ainsi que sur son sac. Ce n'est pas superflu ! A l'issue de chaque stage, nous restons avec quantité d'habits d'enfants non identifiés. Pensez-y !
- De prévoir des lingettes, langes et vêtements de rechange pour les plus jeunes

Les parents peuvent toujours prévoir un sac avec d'autres vêtements et chaussures en cas de nécessité.

L'équipe d'encadrement ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol ou de la dégradation de vêtements.

Les objets trouvés sont à récupérer auprès de la coordination au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'accueil. Une fois ce délai passé, les objets seront distribués dans diverses associations s'occupant d'enfants.



✓ Repas - collations

Chaque jour, les parents doivent prévoir tartines, boissons et collations (10h et 15h) en suffisance. Les collations saines sont recommandées. La boîte à tartines sera marquée au nom de l'enfant.

Pour plus de facilité, nous vous demandons de prévoir une gourde ou une petite bouteille d'eau pour votre enfant. Il pourra réalimenter celle-ci en suffisance à la fontaine à disposition dans le réfectoire.

En cas de sortie extérieure, veuillez prévoir des boissons en suffisance pour votre enfant.

Veuillez adapter le pique-nique et les collations aux conditions météorologiques.

Un frigo est disponible pour y déposer les boîtes à tartines des enfants (quand on est sur place bien évidemment). Il existe également des solutions comme des sacs isothermes en cas d'excursion prévue.

Avant de manger, les enfants font un passage aux toilettes et se lavent les mains. Après les collations et repas, les enfants ramassent leurs déchets et les mettent dans les poubelles sélectives prévues à cet effet.

Les animateurs organisent des tournantes pour le rangement.



✓ Sieste

Une sieste surveillée est accessible après le repas, dans l'espace spécifique de la classe maternelle, aux petits qui en éprouvent le besoin.

Les parents fournissent une couverture ou un drap, un coussin, la tutute, le doudou, langes, vêtements de rechange, ... dans un sac séparé libellé au nom de l'enfant.



➤ Santé

Des conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.

Un centre de vacances étant un milieu de vie comme les autres, l'équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer des incidents de santé plus ou moins importants. L'équipe d'encadrement devra prendre les bonnes initiatives face aux bobos pouvant survenir au quotidien mais aussi être consciente de ses limites, des risques liés à une réaction inadaptée et de ne pas hésiter à passer le relais à des spécialistes.

La coordination est la personne compétente et responsable pour s'occuper en priorité de la boîte de secours et des fiches de santé.

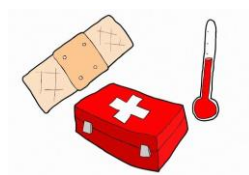
Aucun médicament ne sera administré à l'enfant durant le centre de vacances. En cas de nécessité absolue, le médicament, devra être donné aux animateurs, accompagné d'une demande écrite du responsable de l'enfant ainsi que d'une copie de la prescription médicale explicite et écrite.

Pour quelque bobo que ce soit, l'équipe d'encadrement en tiendra toujours les parents informés.

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés.

Une fiche médicale reprend le numéro de téléphone des responsables de l'enfant et celui du médecin traitant.

La coordination consulte toutes les fiches médicales et fait le relais à l'équipe d'animation pour les informer.



➤ **Déplacements extérieurs**

Des déplacements pourraient être nécessaires selon les activités, comme par exemple pour un grand jeu, et pourraient être effectués à pied, en train ou en bus selon la distance.

L'Administration Communale met aussi à disposition son bus et son chauffeur pour les éventuels déplacements prévus lors des stages.



➤ **Sécurité**

L'équipe d'animation est garante de la sécurité vis-à-vis des enfants.

Le centre de vacances n'est pas un lieu sans danger.



➤ **Assurances**

Les enfants et les animateurs sont assurés en cas d'accident corporel survenu au centre de vacances ou lors de tout déplacement extérieur par souscription d'une police d'assurance prise par l'Administration Communale pour les activités extrascolaires.

Dès qu'un parent est présent dans le lieu d'accueil extrascolaire, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe. Les règles du centre de vacances restent de mise (les enfants ne courent pas partout, ne vont pas sur tout...).

Les contrats d'assurance couvrent la responsabilité civile de l'équipe d'encadrement pendant la période du centre de vacances. Le devoir de surveillance s'arrête donc lorsque l'enfant quitte l'établissement. Pour la sécurité des enfants, merci d'en tenir compte.



➤ **Objets de valeur et autres**

Il est fortement déconseillé de venir avec des jeux de la maison et des objets de valeur tels que : bijoux, GSM, lecteur MP3, console de jeux... ainsi que de l'argent.

Cette liste est non-exhaustive et est susceptible d'être revue si nécessaire.

Le personnel qui encadre les enfants ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux enfants.

Le Pouvoir Organisateur décline toute responsabilité concernant les objets de valeur, ou autres emportés au centre de vacances.

L'équipe d'encadrement qui constaterait la présence d'un tel objet ou d'un autre pouvant conduire à un dommage ou être dangereux, se réserve le droit de le confisquer.



➤ **Déplacements dans le bâtiment et sorties**

Les déplacements se font calmement, par respect des personnes et enfants qui partagent le bâtiment.

Les enfants respectent les règles de déplacement mis en place par l'équipe d'encadrement concernant la libre circulation dans le bâtiment, le parc extérieur et les excursions extérieures.

➤ **Matériel, locaux et terrain**

Les enfants et les animateurs veillent à respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Les locaux et terrain utilisés sont quittés dans l'état où ils se trouvaient initialement. Toute dégradation volontaire du matériel est à charge du responsable.

Les enfants rangent le matériel et les jeux, avec les animateurs, avant de quitter le centre de vacances.

L'équipe d'animation est garante du respect du matériel, de son rangement dans les endroits prévus et de sa conformité. Elle signalera les défauts à la coordination et retirera tout objet dangereux ou cassé qui pourrait causer des blessures à un enfant.

Les animateurs veillent à ce que les locaux restent sécurisants, agréables, propres et remettent de l'ordre avec l'aide des enfants.



➤ **L'équipe d'encadrement, les parents et les enfants**

L'ensemble de ce règlement d'ordre intérieur se base sur le respect.

Chacun (enfant, parent, encadrant) prendra connaissance et respectera le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur du centre de vacances.

En toute circonstance, les participants sont tenus de respecter toutes les personnes qui prennent part au centre de vacances. Le respect des choses (matériel, locaux...) est également de mise.

Les règles de « bonne éducation » et de politesse sont de mise pour tous les partenaires : enfants, parents, personnel.

Toutes les personnes utiliseront un langage courtois, un vocabulaire décent, poli et non blessant vis-à-vis des autres.

Les participants sont soumis à l'autorité de l'équipe d'encadrement durant toutes les activités organisées par le centre de vacances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

Tout acte de violence physique ou psychologique à l'égard d'un adulte ou d'un enfant entraîne des conséquences graves pouvant justifier l'exclusion définitive.

Une tenue vestimentaire correcte et décente est exigée.

Chaque intervenant adoptera une attitude digne et exemplaire.

Les différents éventuels sont à régler en priorité avec la coordination.

Pour le bien-être de tous, privilégions la communication orale ou écrite.

En cas de doute, de souci ou de besoin d'information relatif à votre enfant, l'équipe d'encadrement se tient à votre disposition.



✓ Les enfants

Les enfants s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- Respecter les autres enfants, les parents et l'équipe d'encadrement
- Respecter les règles de vie du centre de vacances
- La fréquentation de l'extérieur du bâtiment n'est autorisée qu'accompagnée d'au moins un animateur
- Respecter les règles de déplacement à l'intérieur, à l'extérieur et lors des excursions



✓ Les parents

Les parents s'engagent, pour leur part, à rendre plus efficace le travail de l'équipe d'encadrement pour permettre aux animateurs de se centrer sur l'accueil des enfants... en :

- Inscrivant leur enfant au préalable
- Remplissant la fiche du centre récréatif
- Effectuant le paiement du stage pour confirmer l'inscription de l'enfant
- Informant la coordination de toute annulation de participation de leur enfant
- Modifiant sur la plateforme et en communiquant tout changement (adresse, téléphone...) aux animateurs
- Respectant les horaires en amenant les enfants au plus tard pour 9h et en les reprenant au plus tard à 17h30
- Quittant les locaux d'accueil après l'inscription journalière de l'enfant de façon à favoriser le début des activités dans les plus brefs délais

- Accompagnant l'enfant au centre de vacances
- Signalant l'arrivée et le départ de l'enfant aux animateurs
- Prévenant à l'avance toute arrivée tardive ou départ anticipé de l'enfant afin de s'organiser au mieux pour les activités
- Ne laissant pas les enfants seuls avant 7h30 ou après 17h30
- Prévenant si une personne autre que la personne habituelle vient rechercher l'enfant
- Rédigeant une autorisation écrite pour les enfants qui repartent avec une autre personne, seuls à pied, à vélo
- Signalant tout retard à l'équipe d'encadrement
- Habillant l'enfant avec des vêtements qu'il peut salir
- Adaptant la tenue vestimentaire de l'enfant selon les conditions climatiques et/ou des activités programmées
- Choissant des chaussures adaptées pour l'enfant
- Munissant l'enfant d'un chapeau ou d'une casquette et de crème solaire pour les journées ensoleillées
- Inscrivant le nom de l'enfant sur son sac, ses vêtements et sa boîte à tartines
- Prévoyant des lingettes, langes et vêtements de rechange pour les plus jeunes
- Prévoyant, chaque jour, des tartines, boissons et collations en suffisance
- Prévoyant une gourde ou une petite bouteille d'eau pour chaque enfant
- Adaptant le pique-nique et les collations aux conditions météorologiques
- Fournissant le nécessaire pour la sieste des plus petits (couverture, coussin...) marqué au nom de l'enfant
- N'intervenant pas vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le leur
- Récupérant les objets trouvés auprès de la coordinatrice au plus tard dans les quinze jours suivant l'accueil
- Communiquant leurs remarques et leurs suggestions éventuelles à l'équipe
- Respectant tous les intervenants du centre de vacances



✓ **L'équipe d'encadrement**

L'équipe d'encadrement s'engage à :

- Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants
- Ecouter les enfants et les parents
- Respecter les enfants et les parents
- Se faire respecter et garantir son autorité en gardant une certaine complicité, un contact chaleureux avec l'enfant
- Être attentive aux besoins des enfants
- Favoriser l'inclusion des enfants
- Permettre aux enfants de s'amuser
- Développer la créativité des enfants
- Co construire les règles avec les enfants
- Créer une ambiance dynamique et sympathique
- Accueillir les enfants et les parents convivialement
- Soutenir et conseiller les enfants

- Rassurer les enfants et les réconforter en cas de problème
- Respecter le rythme de l'enfant
- Proposer des activités variées et adaptées à l'âge des enfants
- Responsabiliser les enfants et promouvoir leur autonomie
- Motiver et valoriser les enfants
- Guider l'enfant et être présente à ses côtés lorsqu'il en a besoin
- Établir un programme d'activités suivant un thème choisi
- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- Animer et encadrer les activités
- Assurer le suivi des contacts avec les parents
- Veiller au bien-être des enfants
- Utiliser le dossier de l'enfant en respectant la loi sur la vie privée
- Proposer un accueil de qualité dans une ambiance agréable et cadrée
- Informer les parents de quelque bobo que ce soit
- Surveiller en permanence les enfants
- Garantir la sécurité des enfants
- Encadrer et animer les activités
- Gérer les conflits avec participation des enfants, en les faisant réfléchir aux conséquences de leurs actes
- Donner des limites aux enfants
- Respecter le choix de l'enfant d'être ou non actif dans les activités proposées sans que celui-ci ne perturbe les autres activités mises en place
- Adopter une attitude dynamique et enthousiaste
- Constituer, de par son comportement, un exemple pour les enfants
- Favoriser la « bonne entente » du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer



➤ **Non-respect du règlement**

Le non-respect du présent règlement peut avoir pour conséquence l'application de sanctions.

La sanction sera proportionnée à la gravité des faits qui la motivent, et en fonction de l'éventuelle récidive.

Ces sanctions sont (par ordre d'application) :

- Un avertissement oral au participant par la personne responsable de lui dans le cadre du centre de vacances
- Une sanction réparatrice à effectuer dans le cadre du centre de vacances
- Un signalement des faits auprès des parents
- Une privation d'une activité et/ou d'une animation et/ou d'une sortie extérieure
- Une convocation des parents par la coordination du centre de vacances
- Une exclusion d'un ou plusieurs jour(s) d'animation
- Une exclusion définitive



➤ Droit à l'image

Peuvent être prises les photos des enfants représentant les activités normales du centre de vacances (photos des activités, des excursions...) en vue d'illustrer ces dernières.

Elles pourront être diffusées ou publiées sur le site internet de la Commune, la Facebook communal et celui de l'ATL Remicourt (dont l'accès est illimité) ou pour tout autre usage interne à l'ATL (expositions, fête de l'ATL, panneaux pédagogiques et didactiques...) ainsi qu'à l'usage informatif de la population effectué par le pouvoir organisateur (bulletin communal, presse locale, site internet).

Les parents/personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées possèdent des droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des images les concernant. Toute demande y relative doit être adressée au pouvoir organisateur.



➤ Projet d'accueil

Tout enfant fréquentant le centre de vacances ainsi que ses parents ou la personne responsable de cet enfant s'engagent à prendre connaissance du projet d'accueil et le respecter.

La signature du règlement d'ordre intérieur (via le document fiche d'inscription) relatif au centre de vacances implique aux parents l'acceptation et le respect des règles établies dans ce règlement et du projet pédagogique qui l'accompagne.

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont disponibles (version complète ou simplifiée) sur simple demande à la coordination du centre de vacances ou sur le site www.remicourt.be.

Il est impératif que les différents intervenants (enfants, parents et équipe d'encadrement) prennent connaissance de ces divers documents, il tient lieu de contrat entre le centre de vacances et ces derniers.

En signant le document, vous acceptez également que des mesures soient prises à l'égard de votre enfant en cas de non-respect du règlement.

Le centre de vacances s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre autant que possible aux besoins de chacun, à assurer à tous les enfants qui le fréquentent une animation de qualité afin qu'ils s'y sentent bien.

Tous les cas qui n'apparaîtraient pas expressément dans le présent règlement seront examinés par l'équipe d'encadrement et/ou par le pouvoir organisateur.



L'équipe d'encadrement vous remercie de la confiance que vous lui témoignez